

Que faire de votre manuscrit ?

Les différentes formes d'édition.

L'ÉDITION À COMPTE D'ÉDITEUR

C'est la forme d'édition la plus connue.

L'auteur soumet son manuscrit à une maison d'édition. Si cette dernière l'accepte, ils signent ensemble un contrat d'édition.

Dans ce cadre, l'auteur ne débourse rien, seul l'éditeur prend à sa charge les frais de composition (mise en page, couverture), d'impression, de distribution et de promotion du livre.

En échange du risque financier que cela implique, l'auteur lui cède ses droits de diffusion, d'exploitation et de représentation.

L'auteur est ensuite rémunéré en droits d'auteur dont le montant est proportionnel au nombre de livres vendus : la plupart du temps entre 5 et 15 % du prix de vente du livre.

L'ÉDITION À COMPTE D'AUTEUR

Dans ce cadre, c'est l'auteur qui paie « l'éditeur » pour que celui-ci édite son livre.

Il s'agit de l'achat de prestations que l'auteur choisit : correction de manuscrit, mise en forme, impression, déclarations légales, promotion, distribution...

En édition à compte d'auteur, « la maison d'édition » ne prend aucun risque économique quant à la réussite du livre dans la mesure où c'est l'auteur qui paie tout.

L'auteur ne cédant pas ses droits, il ne perçoit pas de droits d'auteurs mais des redevances, bénéfiques : entre 10 et 30 % sur la vente du livre.

Très souvent, un contrat d'exclusivité d'un an ou deux est signé avec « l'éditeur »...

Je ne peux que vous conseiller de bien vous renseigner avant de vous engager auprès d'un de ces prestataires. Certains demandent des sommes exorbitantes et incohérentes face aux services fournis.

L'AUTO-ÉDITION

L'auteur crée et publie lui-même son livre (format papier et/ou numérique).

Pour ce faire, il peut choisir de passer par des intermédiaires (correcteur, maquettiste, imprimeur, moi-même).

Il en assure également la promotion, diffusion et vente (salon, dépôt-vente en librairie ...).

L'auteur conserve alors tous ses droits. Il fixe le prix de vente et est libre de tout engagement.

Il est aussi tout à fait possible de faire imprimer un livre que l'on ne destine pas à la vente.